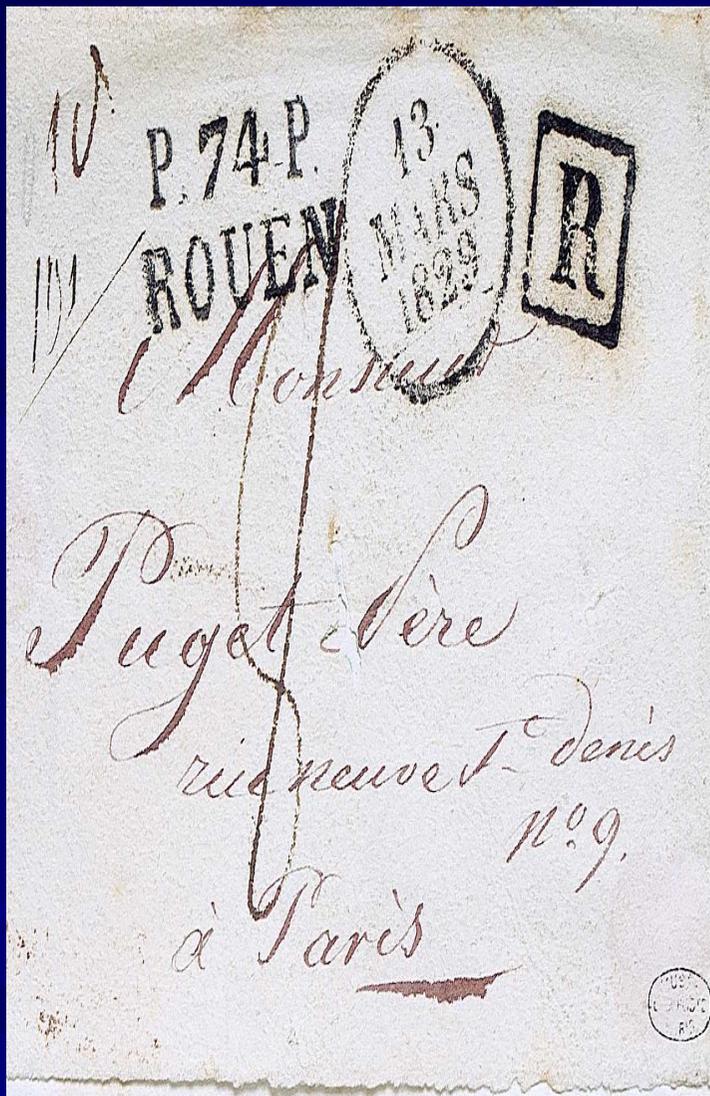


Il y a 180 ans, le 11 janvier 1829, la création de la lettre recommandée

ANNIVERSAIRE
POSTAL

■ Un événement

Dans une France où seule une frange commerçante, ecclésiastique, administrative, politique ou notable, correspond par lettres, l'administration des Postes décide une modernisation des usages de la correspondance : elle offre la possibilité de la lettre recommandée (LR), dans un premier temps pour le courrier adressé à Paris.

■ Un contexte

La première moitié du XIX^e siècle est marquée par la défiance que les usagers porte au service postal : retard, destruction, viol du secret, spoliation, la Poste est souvent accusée de tous les maux. La LR est typiquement une innovation devant restaurer la confiance parmi les utilisateurs du service. Mission couronnée de succès, puisque que le service est généralisé à tout le pays en 1844.

■ Une révolution

La LR permet de suivre la marche des lettres importantes depuis le bureau de poste jusqu'à la remise au destinataire. Placée sous enveloppe, scellée de deux cachets, inscrite sur un registre à souche avec un n° d'enregistrement (Cf; ill) porté sur un bulletin remis à l'expéditeur, et un récépissé adressé au destinataire ne pouvant retirer la lettre que sur sa présentation, cette catégorie de dépêches est soumise à des conditions de sécurité et de suivi pointues.

■ Aujourd'hui

Même si elle ne représente que 1,1 % du volume des lettres échangées en 2008, la LR a endossée une réelle valeur, notamment juridique, qui en fait un élément de preuve dans diverses démarches. De plus, la LR s'est adaptée à son temps puisqu'au XXI^e siècle, elle est aussi devenue électronique (LRE) par Internet.

D'après : A. Belloc, *Les Postes françaises. Recherche historique sur leur origine, leur développement, leur législation*, 1886, 783 p. ; La Poste, DC
Siège ; Illustration : lettre recommandée en 1829 (tampon R en haut à droite) - © Coll. Musée de La Poste , Paris
Comité pour l'histoire de La Poste